

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue **à huis clos** le 14 avril 2020 à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents : Daniel Bourdon, Yves Desjardins et également par conférence téléphonique, Denis Ethier, Éline Brière et Isabelle Nadon, formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents : le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

20-04-262

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

20-04-263

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

20-04-264

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MARS 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 26 mars 2020, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 26 mars 2020.

ADOPTÉE.

20-04-265

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 95-31

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de prendre acte du dépôt du document modifié et du procès-verbal de correction, en date du 2 avril 2020, en regard des articles 8 et 9 du règlement numéro 95-31 intitulé *Règlement pour modifier l'annexe « I » du règlement numéro 95 relatif à la tarification des services et des activités de la Ville, à compter du printemps 2020*, tel que présenté par la greffière.

ADOPTÉE.

20-04-266

DÉSIGNATION D'ACTE PRIORITAIRE - CONSULTATION PUBLIQUE

CONSIDÉRANT que les articles 116 et 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* oblige les municipalités qui adoptent un règlement relativement aux conditions d'émissions des permis de construction de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement provincial a interdit tout rassemblement intérieur et extérieur;

CONSIDÉRANT que cette procédure empêche les citoyens de venir faire valoir leurs observations ou poser leurs questions au conseil en lien avec ledit règlement;

CONSIDÉRANT que le projet règlement numéro 133-4 intitulé *Règlement modifiant les articles 15 à 20 du règlement 133 relatif aux conditions de délivrance des permis de construction de la Ville* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* lors de la séance du 9 mars 2020 et que l'assemblée publique de consultation était prévue pour le 14 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-008 du gouvernement du Québec proposant une procédure alternative aux procédures municipales nécessitant le déplacement ou le rassemblement de personnes;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère le règlement numéro 133-4 de prioritaire puisque la suspension complète de ce règlement engendre des irritants majeurs pour les citoyens;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de déclarer le projet règlement numéro 133-4 intitulé *Règlement modifiant les articles 15 à 20 du règlement 133 relatif aux conditions de délivrance des permis de construction de la Ville* de prioritaire.

De demander au Service du greffe et des affaires juridiques de publier un avis public respectant le décret 2020-008 lequel propose de mener une consultation à distance en remplacement de la procédure habituelle.

ADOPTÉE.

20-04-267

**CONTRIBUTION DE LA VILLE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ
DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2020**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière, d'accepter le montant préliminaire de 1 897 358 \$ soumis par le ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec à la Ville, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et d'autoriser la trésorière à payer la facture numéro 103249, à l'ordre du ministre des Finances, en 2 versements, comme suit :

1 ^{er} versement au plus tard le 30 juin :	948 679 \$
2 ^e versement au plus tard le 31 octobre :	948 679 \$.

ADOPTÉE.

20-04-268

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU
DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2 RELATIF À LA TAXATION
POUR L'ANNÉE 2020**

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption, du règlement numéro 342-2 visant à modifier les articles 16 et 17 du règlement 342 relatif à la taxation pour l'année 2020 afin de reporter le paiement de taxes municipales et établir une modalité de paiement différente pour les compensations et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

20-04-269

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DE VEEAM
POUR LES SAUVEGARDES DE SÉCURITÉ DES SERVEURS**

CONSIDÉRANT l'acquisition de serveurs, la mise en place d'un site de relève et d'une solution de sauvegarde des données en juin 2015 incluant un contrat de maintenance qui a été renouvelé jusqu'au 29 avril 2020;

CONSIDÉRANT le besoin d'entretenir et de protéger ces équipements de sauvegarde de sécurité au sein de l'organisation;

CONSIDÉRANT la proposition pour les 3 prochaines années au coût total de 6 782 \$ plus les taxes applicables pour les 2 serveurs physiques par le Groupe DL Solutions informatiques;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser le renouvellement du contrat des licences VEEAM pour la maintenance des équipements visant la sécurité informatique avec Groupe DL Solutions informatiques pour la période du 30 avril 2020 au 29 avril 2023 au montant total de 6 782 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

20-04-270

CHANGEMENT DE NOM - LOCATION DU COMPTEUR POSTAL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-02-77 renouvelant le contrat annuel de location du compteur postal avec la firme Neopost Canada limited;

CONSIDÉRANT l'avis reçu de Quadient Canada en octobre 2019 annonçant le changement de nom la firme pour Neopost Canada limited;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de modifier le nom de la firme de location du compteur postal à partir de 2020 pour la firme Quadient Canada, tel que mentionné dans l'avis reçu en octobre 2019.

ADOPTÉE.

20-04-271

MODIFIER LE RÉSOLUTION NUMÉRO 20-03-233 - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT ET CRÉATION DU PROJET R20-451 POUR L'ACQUISITION D'UN SUPPORT ANTI-SPAM

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-03-233 décrétant un emprunt au fonds de roulement de 12 299,29 \$ pour l'acquisition d'un support anti-spam;

CONSIDÉRANT que le taux de change est modifié et qu'il est impossible au fournisseur d'avoir l'équipement au même prix;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, de modifier la résolution numéro 20-03-233 décrétant un emprunt au fonds de roulement pour l'acquisition d'un support anti-spam pour divers services et créant le projet R20-451, afin de remplacer le montant de l'emprunt de 12 299,29 \$ par le suivant : 13 018,45 \$.

De modifier le montant du remboursement au fonds de roulement du projet R20-451, pour 2021 à 2025 inclusivement, comme suit : 2 603,69 \$ par année.

D'autoriser la trésorière à transférer la somme de 719,16 \$ du fonds de roulement à l'état des activités d'investissement, afin de modifier le financement d'origine.

ADOPTÉE.

20-04-272

MODIFIER LA RÉSOLUTION NUMÉRO 20-03-235 CONCERNANT LES MESURES D'AIDE AUX PROPRIÉTAIRES POUR LE PAIEMENT DES TAXES ET DES DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon de modifier la résolution numéro 20-03-235 concernant les mesures d'aide aux propriétaires pour le paiement des taxes et des droits de mutations immobilières, afin remplacer le point 3) du dispositif par le texte suivant : « 3) Appliquer les versements des taxes complémentaires dont les comptes ont été postés à partir du 1^{er} avril 2020, et ce pour l'année 2020, par tranches respectives de 90 jours, s'il y a lieu ».

ADOPTÉE.

20-04-273

COVID-19 - MESURES D'AIDE AUX EMPLOYÉS NON PERMANENTS 52 SEMAINES

CONSIDÉRANT les différentes recommandations du Premier Ministre du Québec, monsieur François Legault dans le cadre de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place par le gouvernement fédéral, dont les prestations canadiennes d'urgence, risquent de ne pas être versées aussi rapidement que nécessaire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut verser des avances de fonds à ses employés mis à pied qui ne sont pas du personnel régulier 52 semaines et qui le demandent, pendant l'attente des prestations canadiennes d'urgence afin de leur permettre une entrée régulière d'argent pour rencontrer les besoins de base;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser la trésorière à verser des avances de fonds aux employés mis à pied qui n'ont pas un poste régulier de 52 semaines annuellement et qui le demandent afin de leur permettre d'avoir une entrée d'argent stable pour subvenir à leurs besoins le temps de recevoir les prestations canadiennes d'urgence ou autres.

Ces avances seront arrêtées et remboursées lors de la réception des prestations canadiennes d'urgence ou à un autre moment entendu entre les parties.

ADOPTÉE.

20-04-274

APPROBATION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2020

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver les dépenses d'investissement et de fonctionnement et d'entériner l'émission des chèques et des paiements par voie électronique pour le mois de mars 2020, le tout, selon la liste des paiements effectués se détaillant comme suit :

Activités d'investissement :

- chèques émis	497 584,13 \$
- paiements électroniques	
- transfert international	

Activités de fonctionnement :

- chèques émis	1 139 447,65 \$
- paiements électroniques	327 292,26 \$
- transfert international	

La liste est classée au dossier 207-000-079.

ADOPTÉE.

20-04-275

NOMINATION DE MONSIEUR JONATHAN GAGNON AU POSTE DE JOURNALIER AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES PARCS

CONSIDÉRANT que l'affichage interne du poste de journalier au Service des loisirs, de la culture et des parcs a pris fin le 8 janvier 2020;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que monsieur Jonathan Gagnon a complété sa période d'essai le 12 avril 2020;

CONSIDÉRANT le rapport favorable émis par madame Audrey-Anne Richer, directrice du Service des loisirs, de la culture et des parcs;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'entériner l'attribution du poste de journalier au Service des loisirs, de la culture et des parcs à monsieur Jonathan Gagnon, et ce, en date du 12 janvier 2020.

Monsieur Gagnon est régi par la convention collective du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) en vigueur, et son supérieur immédiat est madame Audrey-Anne Richer.

La date d'ancienneté de monsieur Gagnon est le 12 janvier 2019, suivant l'application de l'article 17.02 de la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE.

20-04-276

PERMANENCE DE MADAME AUDREY-ANNE RICHER, DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES PARCS

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'embauche de madame Audrey-Anne Richer, à titre de directrice du Service des loisirs, de la culture et des parcs lors de la séance du 16 septembre 2019, suivant la résolution numéro 19-09-569 laquelle résolution fut modifiée le 15 octobre 2019 par la résolution numéro 19-10-633;

CONSIDÉRANT que madame Richer est entrée en fonction le 15 octobre 2019 et était assujettie à une période de probation de 6 mois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général émise en date du 9 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, de confirmer la permanence de madame Audrey-Anne Richer à titre de directrice du Service des loisirs, de la culture et des parcs, en date du 14 avril 2020.

ADOPTÉE.

20-04-277

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ D'EXPLOITANT D'AÉROPORTS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler la police d'assurance responsabilité d'exploitant pour l'aéroport régional de Mont-Laurier afin d'assurer les risques de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'accepter l'acceptation de l'offre de AON Parizeau inc. au montant de 4 717,00\$ \$, incluant les taxes et les frais d'émission de documents, pour le renouvellement de la police d'assurance responsabilité d'exploitant d'aéroport de la ville, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 1^{er} avril 2021.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer les documents nécessaires, pour et au nom de la Ville.

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement sur réception de la facture.

ADOPTÉE.

20-04-278

SIGNATURE D'UNE ENTENTE CADRE AVEC BIBLIOPRESTO ET CÉDROM-SNI INC. AINSI QU'UN CONTRAT D'ABONNEMENT À EUREKA.CC

CONSIDÉRANT que la base de données Eureka offre un accès à des centaines de périodiques québécois et internationaux répondant à des besoins informationnels de nos usagers;

CONSIDÉRANT que la base de données Eureka est disponible en ligne et à distance, facilitant son accessibilité auprès des utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente cadre avec BIBLIOPRESTO et CEDROM-Sni inc. d'une durée de 3 ans et le contrat d'abonnement à Eureka.cc pour la bibliothèque du 22 mars 2020 au 21 mars 2023, renouvelable selon les termes du contrat.

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements à CEDROM-Sni inc. aux montants de 2 854,93 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que prévu audit contrat.

ADOPTÉE.

20-04-279

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR 2021-2023

CONSIDÉRANT l'échéance de l'entente de développement culturel 2018-2020 au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'appel de projets en cours pour le renouvellement d'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour une période de 3 ans, soit de 2021 à 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est possible pour la Ville de signer une nouvelle entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour 2021, 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT que cette entente permet l'émergence et la réalisation de projets à caractère culturel qui contribuent à dynamiser le milieu de vie des citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que ces projets à caractère culturel rayonnent également sur le plan social et économique et qu'ils enrichissent l'offre locale et régionale;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'autoriser madame Nathalie Deblois, agente de développement culturel, à déposer une demande pour et au nom de la Ville.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer les documents inhérents à cette demande.

ADOPTÉE.

20-04-280

MANDAT À MAITRE ROGER RANCOURT, AVOCAT - PROCÉDURES LÉGALES – INFRACTION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 134 – CHANTAL AUBRY ET GILLES DUGUAY - 1385, MONTÉE DES CAMPS

CONSIDÉRANT l'infraction relative à l'article 273 du règlement de zonage portant le numéro 134 à l'effet d'avoir construit sans autorisation une terrasse empiétant dans la rive et cela, en front de l'agrandissement autorisé en 2012;

CONSIDÉRANT qu'une mise en demeure exigeant des travaux correctifs a été émise au propriétaire et que le délai est échu;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, de mandater maître Roger Rancourt, avocat, à l'effet d'engager les procédures légales appropriées en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, afin de faire respecter les dispositions du règlement de zonage numéro 134 pour la propriété située au 1385, Montée des Camps.

ADOPTÉE.

20-04-281

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 358 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX À L'AÉROPORT DE MONT-LAURIER

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 358 visant à décréter un emprunt et une dépense de 100 000 \$, pour l'exécution de travaux de déblai et de déboisement des bords de piste de l'aéroport de Mont-Laurier et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 31 MARS 2020

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de ce dépôt.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

20-04-282

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire